



NATIONS
UNIES



Convention sur la lutte
contre la désertification

Distr.
GENERAL

ICCD/COP(2)/14/Add.1/Corr.1
4 juin 1999

FRANCAIS SEULEMENT

CONFERENCE DES PARTIES

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX
DE SA DEUXIEME SESSION, TENUE A DAKAR
DU 30 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 1998

Additif

DEUXIEME PARTIE : DECISIONS PRISES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES
A SA DEUXIEME SESSION

Rectificatif

La résolution 2/COP.2, document ICCD/COP(2)/14/Add.1 est supprimée et remplacée par la résolution jointe au présent document.

Resolution 2/COP.2

Remerciements au peuple et au Gouvernement sénégalais

La Conférence des Parties,

S'étant réunie pour sa deuxième session ordinaire à Dakar, Sénégal, du 30 novembre au 11 décembre 1998, à l'invitation du Gouvernement sénégalais,

1. *Exprime sa gratitude et sa reconnaissance au Gouvernement sénégalais pour les efforts déployés et les sacrifices consentis pour que la Conférence se déroule à Dakar et pour avoir mis à sa disposition des installations, du personnel et des services d'excellente qualité;*

2. *Prie le Gouvernement sénégalais de transmettre à la ville de Dakar et à tout le peuple sénégalais les remerciements des Parties et des Observateurs à la Convention pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité africaine qui ont été réservés à l'ensemble des participants;*

3. *Prie également le Président de la Conférence des Parties, le Ministre sénégalais de l'Environnement et de la Protection de la Nature, de transmettre au Président de la République du Sénégal, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, les remerciements des participants pour avoir procédé en personne à l'ouverture des assises, pour son grand intérêt aux problèmes liés à l'environnement et au développement et pour son engagement personnel à la mise en oeuvre effective de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.*

*12ème plénière
12 décembre 1998*
